



VOTRE PARTENAIRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Conseil et
accompagnement

Prévention

Proximité

Suivi adapté

Association
d'employeurs
Loi 1901

Le suivi de
9 500
entreprises
adhérentes

Le suivi de
95 000
salariés

LES MISSIONS DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

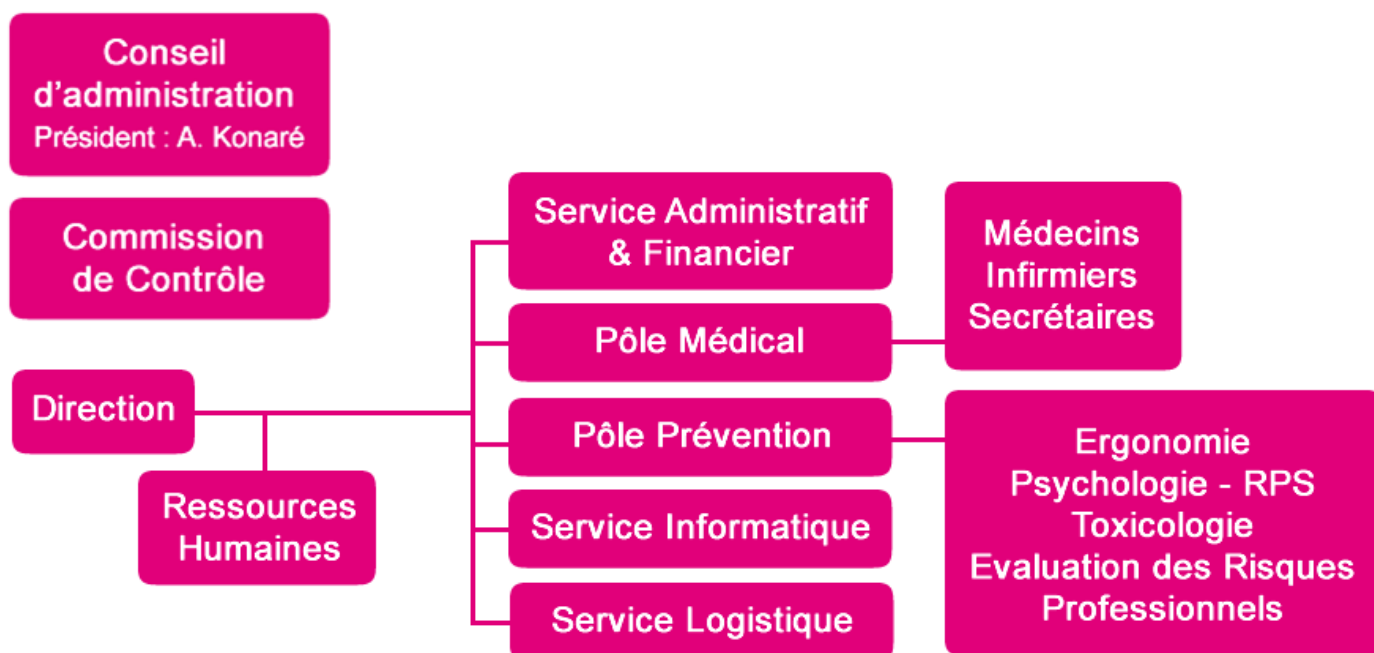
Vous aider à répondre à vos obligations légales en matière de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des salariés de votre entreprise (Art.L.4622-2 du code du travail).

Pour ce faire, nous mettons en œuvre les compétences médicales, techniques et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à leur maintien dans l'emploi.

En faisant appel aux compétences de notre équipe pluridisciplinaire, comprenant notamment des médecins du travail, des infirmiers et des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) (Article L.4622-8 du Code du Travail).

Les actions de cette équipe sont réalisées en liaison et avec l'accord des entreprises concernées, sur le milieu de travail, dans un objectif exclusif de prévention.

À tout moment, salariés et employeurs peuvent contacter leur équipe médicale.





SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les professionnels de santé proposent un suivi adapté à tous les salariés, fonction de leur âge, de leur poste de travail, de leur environnement et de leur état de santé.

Le médecin du travail fixe les modalités et les périodicités nécessaires au suivi de santé de chaque salarié.



ACTIONS EN ENTREPRISES

Le médecin du travail mène des actions en entreprises dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs. Pour ce faire, il anime et coordonne une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Parmi les actions menées : fiche d'entreprise, aide à la réalisation du Document Unique, étude de poste, métrologies (bruit, lumière...), évaluation du risque chimique / atmosphérique, évaluation des risques psychosociaux, évaluation des troubles musculo-squelettiques (TMS).



CONSEIL

Conseiller et sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail.

Conseiller sur les différents dispositifs existants afin de favoriser le maintien dans l'emploi.

Accompagner les entreprises dans leur projet de changement, en cas de conception ou modification de postes de travail.



TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

Votre Service de Santé au Travail assure un suivi et une traçabilité des expositions professionnelles afin de mieux maîtriser les risques, dans le but de les diminuer voire de les supprimer. Cette traçabilité des expositions est indispensable pour orienter les actions de préventions collectives et individuelles à mener, mais aussi pour repérer les maladies d'origine professionnelle.

Votre Service participe à la veille sanitaire au travers notamment des enquêtes nationales.



80

Collaborateurs

30

Professionnels
de santé

7

Intervenants
en prévention
des risques
professionnels

17

Centres
fixes

4

Centres
Mobiles

APAS
CHARENTE-MARITIME
PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Siège social :

58-60 rue Cochon Duvivier

17300 Rochefort/mer

Tél : 05 46 87 23 55

Mail : apas.administratif@apas17.fr

Site internet : www.apas17.com

Linkedin : Apas 17 – Service de Santé au travail